

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article4244>



# **La société pétrolière Chevron condamnée à verser 745 millions de dollars d'indemnités pour une pollution de marais en Louisiane**

Date de mise en ligne : mardi 8 avril 2025



- Thématiques - Ecologie & Politique -

---

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

---

**Le jury a attribué à la collectivité de Plaquemine 575 millions de dollars au titre de la perte d'une partie de ses terres, désormais perpétuellement immergées, 161 millions pour la pollution et 9 millions pour sanctionner l'abandon d'outillage sur place.**

**Le Monde avec AFP Publié le 7 avril 2025**